

A Sainte Luce sur Loire, le 28 Octobre 2020

Attestation de conformité

Je, soussigné Etienne BENETEAU, Président de la société SAS ACTILED Lighting, atteste que les luminaires de nom commercial LALR4310 et LALR4330 de la marque ACTILED ont été conçu et sont fabriqués en accord avec :

Les normes internationales en vigueur à respecter pour les modules LED

- Directive basse tension 2006/95/CE :
EN 62031 :2008 + A1 :2013
Suivant le rapport d'essai AC N° RS051-14-101652-1A Ed.0 effectué chez Emitech le 20 Mai 2014
- Directive compatibilité ElectroMagnétique 2004/108/CE :
EN 61547
EN 55015
EN 61000-3-2
IEC 61000-3-3
Suivant le rapport d'essai 8BA-04909-2108-DFAHB effectué chez Alcatel-Lucent le 19 Juin 2014
- La norme CE et la norme RoHS, concernant le respect de l'environnement et le recyclage
- Les normes suivantes :
 - o NF-EN-60598-1 – Luminaires – règles générales
 - o NF-EN-60598-2-1 – Luminaires – règles particulières – luminaires fixes à usage général

Les luminaires LALR4310 et LALR4330 présentent une tenue au fil incandescent de 850°C et un IP54 pour la version polycarbonate.

Etienne BENETEAU
ACTILED Lighting

